



Charte du Parc amazonien de Guyane

Convention d'application sur la Commune de Papaïchton

10 novembre 2016 au 10 novembre 2018

Entre,

L'établissement public du **Parc amazonien de Guyane**, ci-après désigné par « le Parc amazonien »,
représenté par son président, M. Claude SUZANON,

Et d'autre part,

La **commune de Papaïchton**, représentée par le Maire, M. Jules DEIE,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L et R 331 et suivants ;

Vu le décret n°266-2007 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane » ;

Vu le décret n°2013-968 du 28 octobre 2013 portant approbation de la charte du Parc amazonien de Guyane ;

Vu la délibération n°2014-162 du 13 mars 2014 du conseil d'administration du Parc amazonien portant délégation de certaines compétences au bureau

Vu la délibération n°2014-169 du 13 mars 2014 du conseil d'administration du Parc amazonien validant la présente convention et autorisant le président à la signer ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°60/MP/12/2013 du conseil municipal de la commune de Papaïchton en date du 21 décembre 2013 décidant de l'adhésion de la commune à la charte du Parc amazonien ;

Vu la délibération n° 32/MP/09/2016 du conseil municipal de la commune de Papaïchton en date du 24 septembre validant la présente convention et autorisant le maire à la signer ;

La charte du Parc amazonien de Guyane est le projet de développement durable et de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels des territoires concernés par le parc national. Ce projet a vocation à être mis en œuvre de manière locale et partenariale : il identifie pour chacune des mesures proposées les pilotes et partenaires pressentis ainsi que le rôle que l'établissement public du Parc amazonien pourra jouer.

Les conventions d'application de la charte sont des outils de déclinaison territoriale et opérationnelle de la charte et prévoient les partenariats entre l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et les collectivités territoriales. L'établissement public du PAG conventionne de manière bilatérale avec chacune des collectivités concernées, il peut également signer des contrats de partenariats avec des acteurs privés.

Par la présente convention d'application, la commune de Papaïchton et l'établissement public du Parc amazonien donnent un cadre formel à leurs partenariats, à leurs engagements et projets communs permettant ainsi de mettre en œuvre de manière concrète la charte du Parc amazonien de Guyane sur le territoire de Papaïchton.

La commune de Papaïchton et l'établissement public du Parc amazonien conviennent ensemble ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention d'application

La présente Convention d'application résulte d'un diagnostic partagé des problématiques de territoire et d'une construction entre la Mairie et le Parc amazonien des actions à mettre en œuvre.

La présente Convention d'application a pour objectifs principaux :

- D'identifier les actions permettant la mise en œuvre des orientations et des objectifs de la charte du Parc amazonien sur le territoire de la commune de Papaïchton :
 - les actions impliquant un partenariat entre la commune et l'établissement public du Parc amazonien (annexe 1-1),

I - Actions prioritaires :

- Action 1 : Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville
- Action 2 : Création d'un atelier de production d'huile de Maripa
- Action 3 : Sentier la source et élaboration d'une proposition d'autres randonnées sur la commune
- Action 4 : Utiliser l'approche genre et développement comme levier du développement de projets économiques, artisanaux, sociaux et solidaire sur la commune de Papaïchton
- Action 5 : Gestion forestière et des espaces forestiers
- Action 6 : Implication des scolaires de la Commune de Papaïchton dans certains programmes scientifiques du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires
- Action 7 : Valorisation des Abattis Cottica et préfiguration de la démarche de labellisation

II - Actions à déclenchement ultérieur :

- Action 8 : Diagnostic et plan stratégique artisanal
- Action 9 : Sensibilisation, Réduction, Traitement et Valorisation des déchets
- Action 10 : Diagnostic et stratégie de développement et d'animation culturelle
- Action 11 : Papaïchton, Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

- et les actions menées par l'établissement public du Parc amazonien sur le territoire communal sans implication directe de la commune (annexe 1-2) ;

- De définir les modalités de partenariat pour chacune des actions ;
- De favoriser l'échange régulier entre les signataires.

Les actions identifiées dans cette convention qui le nécessitent feront l'objet d'une convention particulière, notamment en cas de plan de financement complexe ou dont le montant est supérieur à 50000euros.

Les actions prioritaires seront mises en œuvre dès la signature de la convention. Les actions à déclenchement ultérieur seront mises en œuvre une fois les capacités des parties à mener ces actions réunies et d'un accord conjoint.

Article 2 : Périmètre concerné par la convention

L'ensemble du territoire communal de Papaïchton inclus dans la zone de cœur et dans la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane est concerné par la présente convention.

Article 3 : Date d'effet, durée de validité et avenants à la convention

La présente convention d'application prend effet à la date de sa signature jusqu'au 10 novembre 2018.

Elle peut faire l'objet d'avenants, en particulier suite aux bilans éventuels prévus à l'article 6. Elle peut être étendue une fois pour une durée d'un (1) an.

Conformément aux délibérations visées ci-dessus, le conseil municipal de Papaïchton et le conseil d'administration du Parc amazonien délèguent respectivement au maire et au président du Parc amazonien la possibilité de définir et signer des avenants, lorsque ceux-ci ne portent que sur les annexes de la convention (ajout, suppression d'actions, modification de la description ou des modalités de mise en œuvre des actions) ou sur la prorogation de la présente convention sur un (1) an.

Tout avenant portant modification au corps de la présente convention nécessitera quant à lui des délibérations préalables du conseil municipal et du conseil d'administration du Parc amazonien.

Article 4 : Engagements généraux des deux parties

Pendant la période de mise en œuvre de la convention, **l'établissement public du Parc amazonien** s'engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les attentes de la commune et l'associer étroitement à l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui la concerne ;
- S'impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexe 1-1 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2 ;
- Informer régulièrement la commune sur les actions mises en œuvre, que celle-ci soit directement impliquée ou non ;
- Communiquer sur les actions menées avec la commune.

De son côté, pendant la même période, **la commune de Papaïchton** s'engage, dans la limite de ses moyens techniques, humains et financiers, à :

- Prendre en compte les orientations de développement durable et les objectifs de protection des patrimoines définis par la charte dans la mise en œuvre de sa politique communale ;
- Associer l'établissement public du Parc amazonien dans la réflexion sur ses projets d'aménagement et de développement local ;
- S'impliquer dans la mise en œuvre des actions listées en annexe 1-1 selon les modalités de partenariat définies en annexe 2 ;
- Communiquer sur les actions menées avec l'établissement public du Parc amazonien.

Article 5 : Modalités de mise en œuvre et suivi de la convention

La commune désigne un élu référent pour cette convention et pour chacun des actions. Ce sont les interlocuteurs privilégiés pour l'établissement public du Parc amazonien et relai auprès de la population.

Le chef de la délégation territoriale du Maroni est le référent au sein de l'établissement public du Parc amazonien pour cette convention. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune et s'assure de la coordination des actions prévues par la présente convention sur le territoire communal.

L'élu référent et le chef de la délégation territoriale veillent à l'échange régulier d'informations sur les différentes actions et au respect des termes de la convention.

Deux rencontres des parties seront organisées afin de réaliser un suivi de sa mise en œuvre, de procéder à d'éventuels ajustements et, le cas échéant, d'ajouter de nouvelles actions identifiées en cours de convention.

Autant que de besoin, l'une ou l'autre des parties peut solliciter d'autres rencontres. A la demande du Maire, le chef de la délégation Centre du Parc amazonien intervient en conseil municipal pour informer sur l'état d'avancement des actions prévues par cette convention.

En fin de convention, une réunion est tenue afin de tirer le bilan de celle-ci et nourrir les échanges pour la rédaction de la convention suivante.

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notamment dans le cas où, la déclinaison locale étant finalisée et les actions de la présente convention réalisées, les parties souhaiteraient mettre en œuvre une nouvelle convention d'application.

En cas de différends rencontrés dans l'exécution de la présente convention, les contractants s'engagent à se réunir pour chercher un règlement à l'amiable. En cas d'impossibilité d'aboutir à une solution de compromis, les partenaires conviennent de s'en remettre à l'arbitrage du Préfet de Guyane.

Fait à Rémire Montjoly, le 10 novembre 2016

Le Maire de la commune de Papaïchton,



M. Jules DEIE

Le Président du Parc amazonien de Guyane,



M. Claude SUZANON

Annexe 1-1 : Actions partenariales impliquant la commune de Papaïchton, l'établissement public du Parc amazonien et, le cas échéant, d'autres partenaires

La description de ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe 2, ainsi que dans le *cahier technique des actions*.

N°	Actions	Période
Actions prioritaires		
1	Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville	2016-2018
2	Création d'un atelier de production d'huile de Maripa	2016-2018
3	Sentier la source et élaboration d'une proposition d'autres randonnées sur la commune	2016-2018
4	Valorisation des abattis Cottica et préfiguration de la démarche de labellisation	2016-2018
5	Utiliser l'approche genre et développement comme levier du développement de projets économiques, artisanaux, sociaux et solidaire sur la commune de Papaïchton	2016-2017
6	Gestion forestière et des espaces forestiers	2016-2018
7	Implication des scolaires de la Commune de Papaïchton dans certains programmes scientifiques du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires	2016-2018
Actions à déclenchement ultérieur		
8	Diagnostic et plan stratégique artisanal	A déterminer
9	Sensibilisation, Réduction, Traitement et Valorisation des déchets	A déterminer
10	Diagnostic et stratégie de développement et d'animation culturelle	A déterminer
11	Papaïchton, Territoire à Energie POSitive (TEPOS)	A déterminer

Annexe 1-2 : Actions menées par l'établissement public du Parc amazonien

Actions	Période	Zone
Enjeu 1 - Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'Homme et le milieu naturel		
Surveiller le territoire et mettre en œuvre la police de l'environnement	2016-2018	ZA/ZC
Évaluer et suivre les impacts portés à l'environnement par les activités d'orpaillage illégal	2016-2018	ZA/ZC
Contribution au réseau régional de suivi de turbidité	2016-2018	ZA/ZC
Participer à la lutte contre l'orpaillage illégal	2016-2018	ZA/ZC
Suivi des ressources gibier et évaluer leur pérennité (mise en œuvre des indicateurs cynégétiques) et participation à la gouvernance chasse	2016-2018	ZA
Participer au réseau national de suivi temporel des oiseaux communs (Programme STOC-EPS)	2016-2018	ZA/ZC
(Eventuellement, suivi des petites masses d'eau grâce aux indicateurs développés par le programme PME)	2016-2018	ZA/ZC
Suivi des espèces indicatrices de qualité des milieux et à fort enjeu de conservation (Loutre)	2016-2018	ZA
Mise en œuvre de la stratégie d'Education à l'environnement et au développement durable	2016-2018	ZA
Etudes et programmes scientifiques : enquêtes agrobiodiversité, étude sur l'économie familiale	2016-2018	ZA/ZC
Cartographie des usages forestiers à Maripa-Soula et Papaïchton	2016-2018	ZA
Préfiguration du projet de définition de mesures de gestion sur des ressources forestières spécifiques (ex: Arouman)	2016-2018	ZA
Animation et enrichissement de l'observatoire des dynamiques agricoles (AGRIPAG)	2016-2018	ZA
Contribution à l'observatoire photographique des paysages de France	2016-2018	ZA
Enjeu 2 – Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire		
Surveillance de l'état de conservation des sites archéologiques	2016-2018	ZA
Soutien à la décentralisation de l'animation culturelle	2016-2018	ZA
Appui financier et technique aux festivals (Bushi-Konde Sama, Panguï, Musiques et danses, ...)	2016-2018	ZA
Accompagnement du projet « d'une rive à l'autre » avec la DAC	2016-2017	ZA
Accompagnement des études archéologiques de la DAC	2016-2018	ZA
Ateliers scolaires d'initiation au Panguï à Papaïchton	2016-2018	ZA
Enjeu 3 - Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté		
Animer le GAL Sud – Mettre en œuvre le programme LEADER Sud Guyane 2015-2020	2016 à 2020	ZA
Contribution à l'installation et à l'adaptation des équipements et des services aux territoires	2016-2018	ZA
Soutien à la généralisation des projets d'Assainissement non collectif en sites isolés	2016-2018	ZA
Soutien aux démarches d'insertion par l'activité économique	2016-2018	ZA
Plan d'action Eco-responsabilité	2016-2018	ZA
Soutien à l'Office de Tourisme	2016-2018	ZA
Participation au Salon du Tourisme et valorisation des destinations du Sud de la Guyane	2016-2018	ZA
Déclinaison partenariale des Contrats de développement territoriaux « Destination Maroni » et « Destination Cœur de Guyane »	2016-2018	ZA
Déploiement de l'outil en ligne de randonnées Géotrek et mise à jour des cartes de randonnée	2016-2018	ZA
Elaboration d'une stratégie d'Eco-tourisme et de tourisme adapté déclinée par bassin de vie	2016-2018	ZA
Elaboration d'une stratégie de développement agricole à l'échelle du Parc amazonien, notamment par des études participatives	2016-2018	ZA
Accompagnement des micro-filières artisanales	2016-2018	ZA
Contribution au développement de la marque « Esprit Parc national »	2016-2018	ZA

Annexe 1-3 : Concordance entre la charte et les actions prévues dans la convention

Pour la zone d'adhésion

CHARTRE				CONVENTION
Orientations		Sous-orientations		N° actions
OR I-1	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OR I-1-1	Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	> 5
		OR I-1-2	Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	> 5, 7
		OR I-1-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	> 5, 7
OR I-2	Protéger les paysages et les habitats remarquables	OR I-2-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	>
		OR I-2-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	> 6, 7
		OR I-2-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	> 6, 7, 9
		OR I-2-4	Mettre en œuvre la police de l'environnement	>
OR I-3	Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal	OR I-3-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal	> 7
		OR I-3-2	Assurer un diagnostic efficace des impacts environnementaux et humains de l'orpaillage illégal	>
		OR I-3-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national	>
OR II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OR II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	> 1, 2, 7, 10
		OR II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	> 1, 3, 11
		OR II-1-3	Protéger, de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles	> 2, 4, 8
OR II-2	Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre les générations	OR II-2-1	Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale	>
		OR II-2-2	Proposer des outils de médiation culturelle	> 1, 3, 4, 8, 10
		OR II-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local	> 10, 11
		OR II-2-4	Développer des liens avec l'école	> 6
OR II-3	Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	OR II-3-1	Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle	> 7
		OR II-3-2	Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures	> 1, 11
OR III-1	Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local	OR III-1-1	Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services	> 7, 9
		OR III-1-2	Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes	> 7, 9, 11
		OR III-1-3	Désenclaver les territoires	> 11
		OR III-1-4	Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé	>
		OR III-1-5	Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent	>
OR III-2	Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable	OR III-2-1	Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable	> 7
		OR III-2-2	Développer l'attractivité du territoire	> 3, 4, 7
		OR III-2-3	Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local	> 1, 2, 3, 7
		OR III-2-4	Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité	> 2, 3, 4, 7
		OR III-2-5	Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes	> 2, 3, 4, 7
		OR III-2-6	Accompagner les porteurs de projets économiques	> 2, 4, 7

Pour la zone de cœur

CHARTÉ				CONVENTION
Objectifs		Sous-objectifs		N° actions
OPP I-1	Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel	OPP I-1-1	Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	>
		OPP I-1-2	Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	> 6, 7
		OPP I-1-3	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	> 6, 7
		OPP I-1-4	Organiser une surveillance renforcée de la zone de cœur	>
OPP I-2	Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur	OPP I-2-1	Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage	> 7
		OPP I-2-2	Évaluer les impacts environnementaux et restaurer les écosystèmes dégradés	>
		OPP I-2-3	Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur	>
OPP I-3	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OPP I-3-1	Connaitre les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	> 5
		OPP I-3-2	Co-construire, avec les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	> 5, 7
		OPP I-3-3	Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles	> 5, 7
OPP II-1	Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OPP II-1-1	Identifier les patrimoines culturels des territoires	> 7
		OPP II-1-2	Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	>
OPP II-2	Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales			
OPP III-1	Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets (écoresponsabilité, réversibilité ...)			
OPP III-2	Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée			

Annexe 2 : Description des actions partenariales impliquant la commune de Papaïchton, l'établissement public du Parc amazonien et, le cas échéant, d'autres partenaires

Note : Les budgets ci-dessous sont présentés à titre indicatif et estimatif, dans la mesure où les budgets définitifs sont conditionnés par le dialogue budgétaire et les conventions de financement qui auront lieu entre les différents partenaires, et en premier lieu entre la Mairie et le Parc amazonien.

I – ACTIONS PRIORITAIRES

ACTION 1 : REHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LOKA ET BONVILLE.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton - villages de Loka et Bonville.
Description synthétique du projet	<p>Objectif général : Favoriser le développement économique et culturel de la Commune de Papaïchton, à travers la mise en place d'un projet de restauration du patrimoine bâti dynamisant le tourisme localement.</p> <p>Ce projet vise à la réhabilitation du patrimoine matériel de la communauté Boni : les cases traditionnelles. Il permettra aussi à des jeunes de la communauté de s'approprier un savoir-faire lié au bâti bois.</p> <p>Sur le temps de la convention, il s'agit d'assurer la réhabilitation de 6 maisons et travailler à la préparation de la seconde phase (14 maisons) en fonction des résultats de cette première réhabilitation.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Phase 1 : Directs : 12 (propriétaires, apprentis et formateurs) Indirect : 6 000 habitats de Papaïchton</p> <p>Phase 2 : Directs : 26 (propriétaires, apprentis et formateurs) Indirect : 6 000 habitats de Papaïchton</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie : La commune porte le projet. • Direction des Affaires Culturelles (DAC) : partenaire technique et financier. • PAG : appui technique et financier • Fondation du patrimoine : partenaire financier de la phase 1.
Budget estimatif par sources de financement	<p>Phase 1 : Mairie : 34 531 € (et 26 526 € en H/J) DAC : 36 071 € Fondation du patrimoine : 15 000 € PAG : 12 000 € (et 13 412 € en H/J) Région : 15 000 € TOTAL : 126 593 € (hors H/J)</p>
Durée prévue – période d'intervention	2016-2018
Référence Charte	<p>OR II.1.1 Identifier les patrimoines culturels des territoires.</p> <p>OR II.1.2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales.</p> <p>OR II.2.2 Proposer des outils de médiation culturelle</p> <p>OR II.3.2 Favoriser les espaces de rencontre et de dialogue des cultures.</p> <p>OR III.2.3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local</p>

ACTION 2 : CREATION D'UN ATELIER DE PRODUCTION D'HUILE DE MARIPA.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton et ses écarts.
Description synthétique du projet	<p>Le projet consiste à développer et mettre en valeur la production d'huile de Maripa. Suite à la construction de l'atelier, il s'agit maintenant d'équiper l'atelier géré par l'association des productrices de Maripa avec des machines et du matériel afin de réaliser une partie de la production de cette huile de façon mécanique.</p> <p>Cette mécanisation a pour objectif de diminuer la pénibilité du travail et augmenter la production.</p> <p>Le projet vise également à mettre en place un travail de base autour de l'amélioration de la qualité, de la quantité, de la visibilité et de la certification de l'huile de Maripa produite afin qu'elle constitue, à terme, une activité génératrice de revenu.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : 50 productrices</p> <p>Indirects : population aluku du Haut Maroni</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Association des producteurs : choix matériel – organisation de l'association et de l'atelier - sensibilisation des non-adhérentes - organisation (et participation) à des évènements.</p> <p>PAG : aide au choix du matériel - achat de matériel - appui à la formation - co-animation de l'association et des rencontres - aide à la mise en place d'évènements.</p> <p>Mairie : partenaire financier.</p> <p>Collectivité territoriale de Guyane : partenaire financier</p> <p>Association GADEPAM : Organisation, financements et réalisation du voyage d'étude.</p> <p>Autres partenaires techniques : à identifier et mobiliser</p>
Budget estimatif par sources de financement	<p>LEADER : 31 599 €</p> <p>PAG : 15 000 € (et 21 255 € en H/J)</p> <p>GADEPAM : 29 026 .20 €</p> <p>Association : 13 520 € (en H/J)</p> <p>Total : 75 625.20 €</p>
Durée prévue – période d'intervention	2016-2018
Référence Charte	<p>OR I.1.1 Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions.</p> <p>OR II.1.3 Protéger de manière adéquate les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles</p> <p>OR III.2.3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local.</p> <p>OR III.2.4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité.</p> <p>OR III.2.5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes.</p> <p>OR III.2.6 Accompagner les porteurs de projets économiques.</p>

ACTION 3 : AMENAGEMENT DU SENTIER LA SOURCE ET ELABORATION D'UNE PROPOSITION D'AUTRES RANDONNEES SUR LA COMMUNE.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton et ses écarts.
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise à permettre le développement de l'offre d'activité de découverte nature /culture de la commune, tant pour les visiteurs que pour les habitants.</p> <p>Plus spécifiquement et sur le temps de la convention, il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les aménagements et assurer le fonctionnement pérenne de la première tranche du sentier de randonnée « La Source ». - Développer un parcours thématique sur le sentier « La Source » mettant en valeur la culture Boni, notamment à travers la présentation d'œuvres d'artisans Tembé. - Elaborer une base de proposition de développement de l'offre de randonnées de la commune de Papaïchton avec les acteurs locaux et du secteur touristique.
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : 60 personnes dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 artisans tembés, • 30 élèves de 4ème et leurs professeurs, • Environ 10 commerçants, • 3 associations locales œuvrant dans la culture ou le développement touristique, • environ 10 agents communaux formés. <p>Indirects : 6000 habitants (recensement 2014).</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Pilote réalisation de l'aménagement du sentier: Mairie et Parc amazonien de Guyane.</p> <p>Pilote fouille : Direction de l'Action Culturelle</p> <p>Appui : Classe de 4^{ème} du collège pour la scénarisation du sentier.</p> <p>Implication : commerçants et porteurs de projets touristiques.</p>
Budget estimatif par sources de financement	<p>PAG : 10 731,20 € (et 21 321,33 € en H/J)</p> <p>Mairie : 3 895,50 € en H/J</p> <p>Collectivité territoriale de Guyane : 10 000 €</p> <p>DAC : à définir</p> <p>TOTAL (sans les fouilles): 45 948,03 €</p>
Durée prévue – période d'intervention	2016-2018
Référence Charte	<p>OR II.1.2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales.</p> <p>OR II.2.2 Proposer des outils de médiation culturelle.</p> <p>OR III.2.2 Développer l'attractivité du territoire</p> <p>OR II.2.4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité.</p> <p>OR III.2.5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes.</p>

ACTION 4 : UTILISER L'APPROCHE GENRE ET DEVELOPPEMENT COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT DE PROJETS ECONOMIQUES, ARTISANAUX, SOCIAUX ET SOLIDAIRES SUR LE BOURG DE PAPAÏCHTON.

Territoire et zones d'interventions	Papaïchton – Haut Maroni
Description synthétique du projet	Le projet vise à générer des emplois pérennes dans la commune de Papaïchton en renforçant la considération et l'intégration des femmes dans le marché du travail local. Le projet sera organisé autour d'un diagnostic participatif permettant de caractériser la participation des femmes aux activités économiques, artisanales sociales et solidaires sur le bourg de Papaïchton. Une formation aux agents (Mairie et Parc) permettra également de sensibiliser à la question du genre et de générer une réflexion afin d'améliorer la participation des femmes à ces activités. Des projets portés par ces dernières pourront être ensuite accompagnés.
Rôle des différents partenaires du projet	Porteur : Parc amazonien de Guyane Pilote : DTM Appui : Service SDD, SCOM Implication : Mairie, Région, CCI, Chambre des Métiers, CFPPA Matiti.
Public cible / bénéficiaires	Directs : 40 femmes pré-identifiées sur le bourg de Papaïchton principalement Indirects : 1102 ménages de la commune (INSEE 2011), les agents PAG, les agents mairies et autres personnes formées
Budget estimatif par sources de financement	PAG : 13 657.50 € (financier) et 33 079 en H/J Mairie : 16745 € en H/J Région : 13 000 € DJSCS : 5 000 € TOTAL : 66 411.56 €
Durée prévue – période d'intervention	2016-2017
Référence Charte	II.1.3 Privilégier de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. II.2.2 Proposer des outils de médiation culturelle. III.2.3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local. III.2.4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité. III.2.5 Promouvoir les activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement. III.2.6 Accompagner les porteurs de projets économiques.

ACTION 5 : GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES ET ESPACES FORESTIERS

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton
Description synthétique du projet	Le projet consiste en deux aspects : 1- définir puis mettre en œuvre un plan de gestion sur les forêts publiques (Etat) de Papaïchton qui concilient les multiples usages des particuliers et professionnels (bois, cueillette, abattis, ...) 2- lancer une réflexion plus globale sur la gestion des espaces forestiers dans la commune de Papaïchton, en étudiant et sélectionnant différents outils de gestion dans le cadre d'un groupe de réflexion/Comité de Pilotage (COFIL)
Rôle des différents partenaires du projet	Mairie : Portage ; Pilote du COFIL et de la réflexion PAG: Animation et dialogue institutionnel avec l'ONF ONF : Gestionnaire et pilote du plan de gestion forestier DAAF, office du tourisme: membre du COFIL et partenaires institutionnels Autorités coutumières, usagers (professionnels et particuliers): Membres du COFIL et groupes de travail
Public cible / bénéficiaires	Directs : usagers, Mairie, habitants, ONF
Durée prévue – période d'intervention	2016-2018
Référence Charte	OR I.1.1/OB I.3.1 connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions OR I.1.2/OB I.3.2 Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces OR I.1.3/OB I.3.3 Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles

ACTION 6 : IMPLICATION DES SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE PAPAÏCHTON DANS CERTAINS PROGRAMMES SCIENTIFIQUES DU PAG ET DE SES PARTENAIRES.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton															
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise d'une part à sensibiliser, en les impliquant, les scolaires à la connaissance et à la préservation des patrimoines naturels et culturels dans le cadre des programmes scientifiques, et d'autre part à aider à l'orientation des élèves dans leur parcours scolaire puis professionnel.</p> <p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener le jeune public à mieux comprendre la science, ses enjeux, et les intérêts pour le territoire autour d'une implication dans les programmes et par la restitution des résultats • Organiser des temps de rencontres privilégiés sur le territoire entre les scolaires et le monde de la recherche afin de les familiariser à ces filières 															
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : Une classe de collégiens (5^{ème} ou 4^{ème} et 3^{ème}) – Trois classes de primaire soit 125 élèves</p> <p>Indirects : Autres élèves du collège et des écoles, Professeurs, Commune en général (6096 habitants recensement 2014)</p>															
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Pilote(s) : Parc amazonien de Guyane (cellule recherche et Développement (R&D) et Délégation Territoriale du Maroni (DTM))</p> <p>Appui : Service des affaires scolaires de la mairie de Papaïchton, Canopée des Sciences (CCSTI)</p> <p>Implication : Coordinateur Réseau Education Prioritaire (REP), Equipes pédagogiques des établissements scolaires</p>															
Budget estimatif par sources de financement	<table> <tr> <td>PAG</td> <td>10 365,50 €</td> <td>+ 97H/J</td> </tr> <tr> <td>Etablissement scolaires</td> <td>900,00 €</td> <td>+118 H/J</td> </tr> <tr> <td>Mairie</td> <td>7 255,10 €</td> <td>+ 27 h/J</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>3 500,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>22020,60€</td> <td></td> </tr> </table>	PAG	10 365,50 €	+ 97H/J	Etablissement scolaires	900,00 €	+118 H/J	Mairie	7 255,10 €	+ 27 h/J	Autres	3 500,00 €		TOTAL	22020,60€	
PAG	10 365,50 €	+ 97H/J														
Etablissement scolaires	900,00 €	+118 H/J														
Mairie	7 255,10 €	+ 27 h/J														
Autres	3 500,00 €															
TOTAL	22020,60€															
Durée prévue – période d'intervention	2016-2018															
Référence Charte	<p>OR I.2.2/OB I.1.2 Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public</p> <p>OR I.2.3/OB I.1.3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement</p> <p>OR II.2.4 Développer des liens avec l'école</p>															

ACTION 7 : VALORISATION DES ABATTIS COTTICA ET PREFIGURATION DE LA DEMARCHE DE LABELLISATION.

Territoire et zones d'intervention	Commune de Papaïchton – Site classé des Abattis Cottica
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise d'une part à la valorisation du site des abattis et à la dynamisation du tourisme et l'accès des visiteurs au travers d'un certain nombre d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail avec Office de tourisme et opérateurs sur les pistes de valorisation, - présentation d'un dossier de financement pour aménagement en site isolé, - action pilote de valorisation du site, - structuration de l'offre touristique, - création d'une exposition, - définition et mise en place d'un programme de veille patrimoniale. <p>Il vise d'autre part à Etudier la faisabilité d'une labellisation du site, à travail une étude recueillant toutes les connaissances actuelles sur le site, ainsi qu'une étude de faisabilité sur les opportunités qui existe de labellisation.</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Mairie Pilote : Mairie / PAG / OT selon les activités Appui : PAG pour accompagnement technique général Implication : CTG, DEAL, AUDeG, DAC, Région (Contrat de destination – Guyane-Amazonie.fr), Compagnie des guides de Guyane, Atout France, agences touristiques</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Touristes et visiteurs sur le territoire communal Filière touristique locale (transporteurs et guides, hébergement et restauration sur la commune) et régionale (opérateurs régionaux du tourisme) Communauté aluku, Commune et la Guyane</p>
Budget estimatif par sources de financement	<p>PAG : 41114 euros (dont 21319€ coût agent, soit 120H/J) Mairie : à définir Office de tourisme : à définir Appels d'offre et région : à définir TOTAL</p>
Période d'intervention	2016-2018
Référence Charte	<p>OR I.1.2 / Co-construire avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces OR I.2.2 / Produire, valoriser des données en vue de leur restitution au public OR I.2.3 / Sensibiliser les populations et usagers à la préservation de l'environnement OR I.2.4 / Mettre en œuvre la police de l'environnement OR I.3.1 / Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal OR II.1.1 / Identifier les patrimoines culturels des territoires OR II.3.1 / Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle OR III.1.1 / Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services OR III.1.2 / Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes OR III.2.1 / Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable OR III.2.2 / Développer l'attractivité des territoires OR III.2.3 / Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local OR III.2.4 / Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité OR III.2.5 / Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes OR III.2.6 / Accompagner les porteurs de projets économiques</p>

II – ACTIONS A DECLENCHEMENT ULTERIEUR

ACTION 8 : DIAGNOSTIC ET PLAN STRATEGIQUE ARTISANAL.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton et ses écarts de Loka et Boniville
Description synthétique du projet	<p>L'objectif général du projet est de concourir à préserver, accompagner le développement et valoriser les filières artisanales locales.</p> <p>Pour cela, une première phase de diagnostic et de coordination permettra de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer, mobiliser et renforcer un groupe d'artisans autour de la construction d'un carbet de transmission 2. Établir un diagnostic de l'état actuel et des potentialités de développement de la filière artisanale de la commune de Papaïchton <p>Une 2^{ème} phase de planification stratégique et de mise en œuvre permettant de structurer la filière se concentrera sur l'élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action multi-partenarial piloté par la mairie permettant de structurer la filière localement</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Direct : environ 50 personnes (les artisans)</p> <p>Indirect : les habitants de Papaïchton et ses écarts soit environ 6000 habitants, les artisans, administrations, Mairie</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Mairie : pilote de la démarche - financeur</p> <p>PAG : appui technique et financier</p> <p>CNES : financeur</p> <p>Région : financeur</p> <p>Acteurs locaux et artisans : participants aux réflexions</p>
Budget estimatif par sources de financement	<p>PAG à définir</p> <p>Mairie à définir</p> <p>CNES 15000€</p> <p>Région à définir</p> <p>TOTAL</p>
Durée prévue – période d'intervention	2 ans
Référence Charte	<p>II.1.3 Protéger de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>II.2.2 Proposer des outils de médiation culturelle.</p> <p>II.2.3.2 Favoriser la reconnaissance de l'expertise locale autour des savoir-faire.</p> <p>II.2.3.3 Communiquer sur « l'offre «culturelle» du territoire.</p> <p>III.2.5.3 Favoriser l'artisanat local.</p>

ACTION 9 : SENSIBILISATION, REDUCTION, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton : bourg et écarts proches.
Description synthétique du projet	<p>Le projet vise à accompagner la mise en place du service public de gestion et d'élimination des déchets.</p> <p>La sensibilisation y tient une place importante, et des actions pilotes visant à véhiculer des messages de tri sélectif en seront le support principal.</p> <p>Les résultats attendus sont la compréhension et l'acquisition de réflexes par les habitants, en prévision de l'arrivée du service public.</p> <p>Il s'agit d'agir en complémentarité des actions des collectivités compétentes, notamment par la sensibilisation en milieu scolaire et à destination du grand public. Des démarches démonstratives en matière de valorisation des déchets pourront également être mises en place (ex : compostage).</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Commune de Papaïchton / Parc amazonien</p> <p>Pilote : copilotage</p> <p>Partenaires impliqués : CCOG, ADEME, Eco-organismes, associations</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ménages du bourg et des écarts proches (6000 habitants (recensement 2012)). • Scolaires • Grand public • Agriculteurs, mairie <p>Indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires publics et privés liés à la thématique : Renforcement des complémentarités d'acteurs • Organismes en charge de la collecte sélective : déploiement du service
Budget estimatif par sources de financement	<p>PAG : 20%</p> <p>Mairie : 20 %</p> <p>Partenaires publics et privés : 60 %</p> <p>TOTAL estimé à 50 000 € par an</p>
Durée prévue – période d'intervention	3 ans
Référence Charte	<p>OR III.1.1 Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services.</p> <p>OR II.1.2 Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes.</p> <p>(Mesure III.1.2.2 Favoriser une meilleure gestion des déchets)</p> <p>OR I.2.3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement.</p>

ACTION 10 : DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION CULTURELLE.

Territoire et zones d'interventions	Commune de Papaïchton - Bourg et écarts.
Description synthétique du projet	<p>Le présent projet vise à favoriser la transmission et la valorisation des patrimoines et le dialogue culturel au travers de la structuration à terme d'une politique et d'une stratégie de développement et d'animation culturelle dynamique et structurée au sein de la commune de Papaïchton.</p> <p>Les objectifs spécifiques sur un an et demi sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> -D'évaluer les atouts, les potentialités et les besoins de la commune en animation culturelle ; -De structurer les grands axes d'une stratégie d'animation culturelle pour la commune basée sur les priorités politiques de la Mairie. <p>Un état des lieux, des enquêtes et un diagnostic partagé avec les acteurs locaux, institutionnels et les habitants permettront de répondre au premier objectif, tandis qu'une série de rencontres avec la Mairie et la DAC sera organisée pour réaliser, sur la base du diagnostic, la stratégie de développement et d'animation culturelle.</p>
Public cible / bénéficiaires	<p><u>Directement :</u></p> <p>Les acteurs locaux du développement culturel, dont le milieu associatif, artistes et artisans locaux, autorités coutumières, milieu scolaire</p> <p>Les acteurs culturels régionaux</p> <p>Le Parc amazonien (PAG) et la Mairie</p> <p><u>Indirectement :</u></p> <p>le tissu économique local lié à la réalisation des manifestations culturelles</p> <p>Les partenaires et acteurs institutionnels de la culture (Direction de l'Action Culturelle (DAC), Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)...).</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p><i>Rôle des partenaires du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mairie/PAG</u> : Co-Pilotage de l'ensemble (diagnostic et plan d'action de court terme) - <u>Appui DAC & CTG</u> : Contribution au diagnostic, participation groupe de travail (GT) - <u>Acteurs locaux du développement culturel</u> : Participation aux enquêtes et à l'atelier et éventuellement au GT
Budget et besoins en RH estimatifs par sources	<p>Mairie : A définir, 400€ (+1832€, soit 16 H/J)</p> <p>PAG : 4540€ (+16067.7€, soit 83H/J) DAC : 1500€ (+3296.85€, soit 15.5H/J)</p> <p>CTG : à définir</p> <p>TOTAL : 29636.5€ (6440€ hors RH)</p>
Durée prévue	1.5 an (3 semestres)
Référence Charte	<p>ORII.1.1 Identifier les patrimoines culturels des territoires</p> <p>ORII.2.2 Proposer des outils de médiation culturelle</p> <p>ORII.2.4 Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local</p>

ACTION 11 : PAPAÏCHTON, TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS).

Territoire et zones d'interventions	Papaïchton –Bourg de Papaïchton
Description synthétique du projet	<p>Dans le cadre de l'appel à projets TEPOS (territoire à Energie Positive) lancé par le ministère de l'Écologie, la commune de Papaïchton, lauréate de l'appel, a fait le choix de construire une maison de la culture polyvalente, sur son bourg. Celle-ci sera conçue et réalisée selon les souhaits de la Mairie comme un espace d'échange et de démocratisation de la culture en même temps qu'un centre de gravité pour le monde associatif. La maison des cultures servira aussi de « modèle » en termes d'optimisation des sources d'énergie et de son utilisation. Une autre composante de ce développement « à énergie positive » est de structurer une offre de transport collectif bas-carbone.</p> <p>Objectif général : Assurer la conception et la réalisation du projet TEPOS de la commune de Papaïchton au travers d'une maison de la culture polyvalente et d'une offre de mobilité collective bas-carbone</p> <p>Objectifs spécifiques (OS) OS1: Fédérer les partenaires autour du projet OS2: Mener les études préalables à la mise en œuvre opérationnelle, étude de préfiguration OS3: Planifier les financements pour la phase opérationnelle et proposer un plan stratégique à moyen et long terme pour la continuité de la démarche TEPOS</p>
Rôle des différents partenaires du projet	<p>Porteur : Mairie de Papaïchton Pilote : Mairie/Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)/Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)/Région Appui : PAG Implication : tissu associatif et économique</p>
Public cible / bénéficiaires	<p>Directs : administrés de la commune de Papaïchton (6096 personnes), acteurs associatifs et culturels Indirects : administration communale et partenaires institutionnels Acteurs économiques</p>
Durée prévue – période d'intervention	Trois ans
Référence Charte	<p>OR II.1.2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales ; OR II.2.3 Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local ; OR II.3.2 Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue des cultures ; OR III.1.2 Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes ; OR III.1.3 Désenclaver les territoires</p>